

Domaine Droit, Economie, Gestion Licence

Professionnelle : Management des Organisations

Spécialité : Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux

RNCP7080 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	330
Code(s) ROME	J1502, K1403
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Nice Sophia Antipolis

<http://portail.unice.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat Les personnes formées intègrent des établissements sanitaires et sociaux (maisons de retraite, associations, administrations, hôpitaux, cliniques). Dans tous les cas, un premier objectif de l'employeur est la polyvalence de ce personnel constituant un intermédiaire entre le responsable et le salarié de base.

Un second objectif est de garantir la qualité des prestations de services exécutées autour de la prestation de soin.

Les fonctions de cadre technico-administratif des services au public comme (sous) directeur des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), (sous) directeur de centre d'information et d'orientation, (sous) directeur de foyer d'hébergement, (adjoint au) responsable de circonscription d'action sociale, ou de cadre de service de santé dans les différents domaines de la profession comme cadre des services médicaux, médico-techniques, de rééducation et d'enseignement dans des instituts de formation.

Compétences ou capacités évaluées

- participer à la réalisation des études financières et techniques (appels d'offre, études financières,...) ;
- préparer les budgets, contrôler leur réalisation, interpréter les écarts, rendre compte aux décideurs ;
- construire l'ingénierie financière lors de la mise en oeuvre d'un projet (affectation financière, recherche de subventions, emprunts, analyse de coûts,...) ;
- exploiter les outils d'aide à la décision ;
- analyser les pratiques en vue d'améliorer la qualité des prestations ;
- recenser les besoins des personnes qui lui sont confiées ;
- élaborer avec son équipe un projet de soins ou de service ;
- participer à l'évaluation, la sélection et la promotion du personnel ;
- impulser une dynamique de fonctionnement ;
- distribuer le travail entre les agents en fonction de l'urgence et de la compétence spécifique ;
- connaître et suivre l'évolution de la réglementation en vigueur ;

- identifier, prendre en compte les droits sociaux des usagers et proposer des solutions adaptées aux situations problématiques
- rédiger des rapports techniques ;
- rassembler, après analyse des documents ou des faits, les éléments nécessaires pour répondre à une demande d'intervention ;
- collecter et diffuser des informations nécessaires à son service.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Santé et action sociale

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

(sous) directeur des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), (sous) directeur de centre d'information et d'orientation, (sous) directeur de foyer d'hébergement, (adjoint au) responsable de circonscription d'action sociale

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 243 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (54 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	36 491
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs, d'enseignants, de chercheurs ou de personnels qualifiés ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement. Il comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels du secteur concerné.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE
idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé de 5 membres dont 3 enseignants-chercheurs et deux professionnels.

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP3853

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7080/>